



Energies durables
en Ile-de-France

**PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE BATIMENT
« REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE »**



Convention Pluriannuelle d'objectifs entre l'Anah et Edif signée le 9 juin 2009 pour le projet :

**« CONCERT' ACTIONS
SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE »**

Quartier Flandre – Paris XIX^e

Objet : Rapport relatif à l'évaluation des conditions de réalisation des objectifs sur la période couverte par la Convention (9 juin 2009 au 31 décembre 2010).

Décembre 2010

17 rue Curial 75019 Paris

Tél. 01 42 09 66 75

Fax 01 83 62 07 64

contact@edif.asso.fr

www.edif.asso.fr

Association loi 1901

SIRET : 441 212 461 00020 / NAF : 913E

Partenaires financiers



Partenaires opérationnels



Table des matières

1. Résumé.....	3
1.1. Introduction.....	3
1.2. Une convention Anah-Edif	3
1.3. Le projet	3
1.4. Les objectifs.....	4
2. Difficultés rencontrées – Atteinte des objectifs.....	4
3. Perspectives – Calendrier	5
4. Détail des réalisations : 2009-2010	6
4.1. Un diagnostic du territoire	6
Le territoire.....	6
L’exploitation des données	7
Constats et analyse.....	7
4.2. Mobilisation des acteurs et création d’un dynamique de territoire.....	11
4.3. Un plan d’actions sur 3 ans	12
4.4. Mise en œuvre d’interventions sur le bâti	14
5. Partenariat avec le CLER.....	15
6. Évaluation de l’activité	16
7. Annexes	17
7.1. Diagnostic de la précarité énergétique du quartier Flandre	17
7.2. Plan d'actions CAPE pour le quartier Flandre.....	17
7.3. Lettre de soutien de la Mairie du 19 ^e	17
7.4. Compte-rendu des Comité de pilotage	17
7.5. Compte-rendu de la réunion de restitution du 2 février 2010	17
7.6. Projet de délibération sur le PLH parisien 2011-2016.....	17

I. Résumé

I.1. Introduction

La précarité énergétique est un sujet pluriel et transversal qui fait appel à des domaines de compétence variés (social, environnement, habitat, énergie) et de nature différente (institutions, entreprises privées, associations, ...). Les acteurs concernés sont nombreux et leur approche est souvent sectorielle. Pourtant, leur échelle d'intervention apparaît complémentaire. Pour s'attaquer à ce sujet, la mise en relation des acteurs et la coordination des actions semblent donc fondamentales.

En outre, il n'existe pas une réponse unique à la précarité énergétique. Agir contre ce phénomène consiste à mettre en œuvre toute une batterie d'actions, à la fois préventives et curatives. Au milieu de cet ensemble d'actions, la détection des ménages apparaît comme un élément essentiel.

I.2. Une convention Anah-Edif

Dans le cadre d'une convention signée avec l'Anah le 9 juin 2009, l'association Energies durables en Ile-de-France s'est engagée à réaliser des actions permettant de réduire les phénomènes de précarité énergétique dans les logements. L'association Edif propose de réaliser une expérimentation portant sur la mise en œuvre opérationnelle d'actions de lutte contre la précarité énergétique dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, notamment auprès des propriétaires occupants à revenus modestes. Il est convenu qu'Edif mette en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution et notamment le repérage et la mise en œuvre de diagnostics énergétiques dans les logements recensés ou encore la recherche de financements et la réalisation des travaux de façon à vérifier qu'il est possible de faire face à la précarité énergétique des ménages considérés.

I.3. Le projet

Avec une approche centrée sur un territoire, l'association Edif a le projet d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions visant à réduire les situations locales de précarité énergétique : les Concert'Actions sur la Précarité Energétique (Quartier Flandre, Paris 19[°]). Pour être efficace, ce plan, envisagé sur plusieurs années, doit être multi-partenarial et s'attaquer à l'ensemble des paramètres (bâti, équipements, information).

Le projet est prévu en plusieurs phases :

- Une première phase d'étude et d'approfondissement des connaissances locales en matière de précarité énergétique (année 2009),
- Une seconde phase de construction et de mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les situations locales de précarité énergétique, permettant de prendre en considération les spécificités du territoire (année 2010).

Parallèlement, tout au long de ces deux années, la mobilisation des acteurs concernés est recherchée, avec l'objectif de décloisonner les différents secteurs d'activité concernés (habitat/logement, énergie, action sociale, santé) et les différentes échelles d'intervention (département, arrondissement, quartier). Ont ainsi été rencontrés et réunis les services

techniques de la Ville de Paris, les fournisseurs d'énergie nationaux, les structures locales de médiation ou d'animation, les bailleurs sociaux, etc.

1.4. Les objectifs

L'objectif général est de créer un cadre à l'échelle d'un territoire pour la mise en place d'opérations locales de réduction de la précarité énergétique. Plusieurs objectifs opérationnels ont été fixés :

- Mobiliser les acteurs dans leur diversité,
- Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire,
- Amplifier et coordonner les réponses aux situations de précarité énergétique,
- Mesurer et analyser les résultats de cette expérimentation pour la transmettre aux autres territoires franciliens.

2. Difficultés rencontrées – Atteinte des objectifs

D'une manière générale, l'action menée par l'association Edif au cours de ces deux années a permis une forte prise de conscience locale du phénomène de précarité énergétique, et de l'urgence d'agir. **Les Concert'Actions sur la Précarité Énergétique ont créé le cadre optimal pour faire émerger un programme ambitieux d'opérations locales de réduction de la précarité énergétique.**

Le projet CAPE a produit **un diagnostic de la précarité énergétique sur le quartier Flandre**, dont la méthodologie pourra faire l'objet d'un travail de rédaction et de reproduction particulier (objet du rapport intermédiaire, ce diagnostic est également présenté au chapitre 4). Ce diagnostic a conduit à **l'élaboration d'un plan d'actions global**, en 3 axes : repérage / évaluation / solutions (le plan d'actions est précisé au chapitre 4).

Les deux premiers axes du plan d'actions, ainsi que la moitié du 3^e axe sont bien définis. Ils bénéficient de l'engagement des partenaires sur le terrain. **Le premier axe notamment met en avant une campagne de repérage innovante** qui s'appuie sur les acteurs locaux au contact quotidien des ménages. Elle permet une identification des ménages plus large, qui ne se base pas uniquement sur les difficultés financières (fichiers FSL, TPN...), mais également sur les sensations de froid et les restrictions, moins visibles et plus difficilement quantifiables. Le second axe quant à lui prévoit des visites généralistes d'évaluation et d'orientation, qui **s'inscrivent dans le cadre national de lutte contre la précarité énergétique** issu des travaux du Plan Bâtiment Grenelle.

Aujourd'hui, **aucune action concrète n'a toutefois été mise en œuvre**. Les modes classiques d'intervention sont très cloisonnés. Il est difficile de réunir au sein d'un projet global des structures apportant chacun une réponse partielle au phénomène de précarité énergétique (par exemple les aides aux impayés d'énergie pour les acteurs sociaux et les opérations d'amélioration de l'habitat pour les acteurs du logement). La mobilisation des acteurs sur l'aspect global et complet du projet aura donc été longue et difficile. La précarité énergétique étant au cœur de l'actualité depuis la fin de l'année 2009, les partenaires auront

en outre préféré attendre la précision des cadres d'intervention national, régional... avant de s'engager plus avant.

Par ailleurs, **parmi les actions prévues** par le plan, du repérage des ménages à la mise en œuvre des différentes solutions, **toutes ne sont pas encore opérationnelles**. Il apparaît donc préférable de retarder le lancement du premier axe d'intervention plutôt que de démarrer un programme incomplet qui risque d'apporter mécontentement et frustration. Au niveau du 3^e axe de travail, notamment en ce qui concerne la rénovation lourde du bâti et des équipements de chauffage, les porteurs et les financements n'ont pas été clairement identifiés. Pour ces raisons, l'ensemble des objectifs n'a pas été atteint. Des études complémentaires apparaissent nécessaires, qui sont détaillées dans le plan d'action.

Un tableau est présenté en annexe. Il détaille l'ensemble des actions, et donne une estimation de leur budget.

Au-delà du quartier Flandre, **le projet CAPE a alimenté la réflexion des services de la Ville de Paris sur les moyens à mettre en œuvre** pour lutter contre le phénomène de précarité énergétique. Notamment le projet CAPE a convié la Direction de l'Action Sociale et la Direction du Logement et de l'Habitat pour discuter à la même table, et a permis une meilleure compréhension des missions et des capacités d'intervention de chacun : aujourd'hui, un Contrat Local de Lutte contre la Précarité énergétique est en cours d'élaboration. En soutien au projet CAPE, le Maire du XIX^e arrondissement a par ailleurs plaidé pour le montage d'une **Opération d'Amélioration Thermique des Bâtiments sur le quartier Flandre**. Cette opération est aujourd'hui inscrite au projet de délibération du Programme Local de l'Habitat 2011-2016 de la Ville de Paris (en annexe). Enfin, la création de **l'Agence Parisienne du Climat**, à laquelle sont confiées les missions de lutte contre la précarité énergétique, prouve en partie l'implication de la municipalité sur cette thématique. Pour toutes ces raisons, la mission confiée par l'Anah à l'association Edif a été une réussite.

3. Perspectives – Calendrier

Le dernier Comité de pilotage s'est tenu le 8 décembre 2010 (Compte-rendu en annexe). Tous les membres présents ont souligné la qualité du travail fourni et affirmé que le projet méritait d'être poursuivi.

Plusieurs points du projet restent cependant à préciser, pour lesquels toute prise de décision est rendue délicate par les événements en cours :

- Au niveau national, la création du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique, associé à une méthodologie pour son utilisation (Contrat Local d'Engagement),
- Au niveau régional, l'élaboration d'un Plan Climat Régional (des ateliers ont lieu sur la question spécifique de la précarité énergétique, le plan est prévu pour la fin du 1^{er} semestre 2011),
- Au niveau départemental/municipal, la création de l'Agence Parisienne du Climat (l'Agence doit être créée en mars 2011) et la préparation d'un Programme Local de l'Habitat parisien 2011-2016 (Le projet de délibération prévoit la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique du Bâtiment sur le quartier Flandre).

Il apparaît en effet préférable de connaître le cadre avant de débiter une opération, à fortiori une opération qui présente une telle dimension globale. La période actuelle est par conséquent une période transitoire. La gouvernance, le mode opératoire, les financements seront précisés dans le courant du premier semestre 2011.

Certains partenaires ont néanmoins déjà affiché leur volonté de s'inscrire dans la suite du projet. Ainsi, l'Agence Parisienne du Climat met deux postes de Conseillers Info-Energie sur le projet pendant trois ans. Ces deux postes sont orientés sur la coordination des opérations de repérage des ménages par les acteurs locaux (axe 1, qui va au-delà de l'exploitation des fichiers FSL et/ou TPN) et la réalisation des visites généralistes à domicile (axe 2). Ces deux postes doivent assurer la continuité et renforcer le projet.

Un 8^e Comité de pilotage est prévu fin juin 2011 (après la délibération du Conseil de Paris sur le PLH).

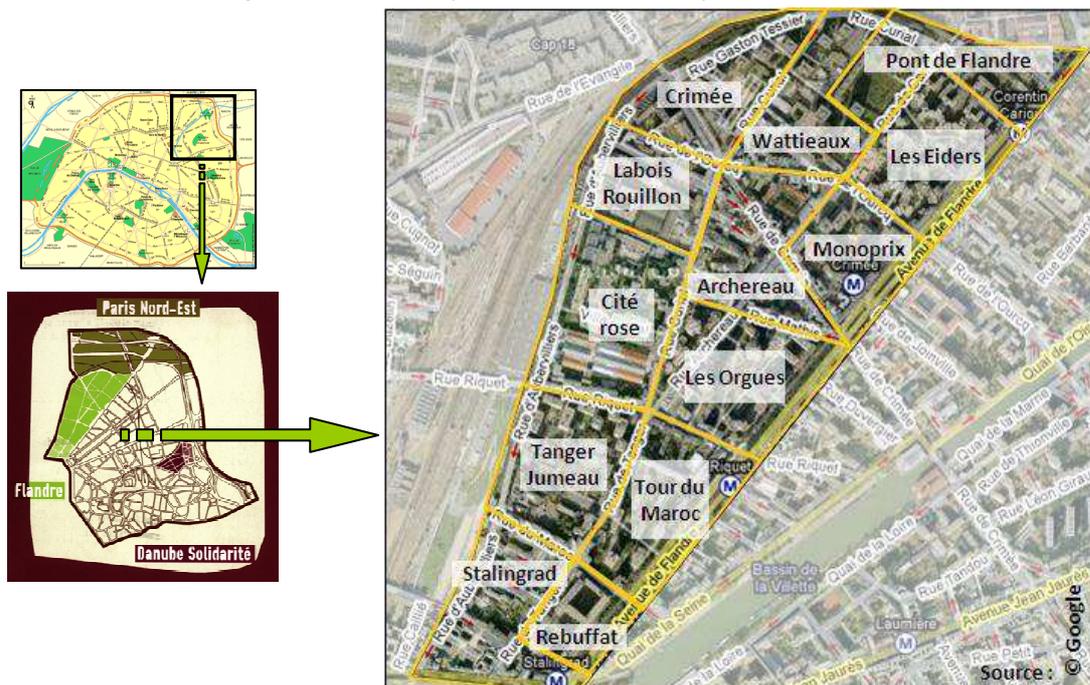
4. Détail des réalisations : 2009-2010

4.1. Un diagnostic du territoire

Afin d'apporter des solutions aux situations locales de précarité énergétique, l'élaboration du programme d'actions doit s'appuyer sur un travail préalable d'étude et d'analyse des caractéristiques de la précarité énergétique sur le quartier Flandre. Un travail a donc été mené afin de mieux appréhender le quartier Flandre et les acteurs qui y interviennent.

Le territoire

Le quartier Flandre est un Quartier Politique de la Ville de 40 000 habitants, situé dans le 19^e arrondissement de Paris. La diversité des situations (habitat, ménages), mais également le réseau dynamique d'acteurs (institutions, bailleurs sociaux, associations de quartier, etc.) et les nombreux partenariats locaux développés par EDIF, en font un territoire pilote idéal. Le territoire se découpe en 13 IRIS¹ (cf. carte ci-dessous).



¹ Les IRIS sont les Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques de l'INSEE. Ils regroupent entre 1 800 et 5 000 habitants et sont homogènes quant au type d'habitat.

L'exploitation des données

Cet état de l'art a été effectué grâce à l'exploitation des données statistiques des services administratifs, à l'étude de la littérature grise et à la rencontre des acteurs. Ont par exemple été utilisés :

- L'étude INSEE de 1999 et ses évaluations pour 2007,
- Les données logement et le suivi des allocations de la CAF,
- Les données du FSL-E et PEF au niveau du 19^e arrondissement,
- Les statistiques de la DDAS concernant la salubrité des logements,
- Le suivi des TPN d'EDF,
- L'étude de l'APUR sur les consommations énergétiques des logements parisiens,
- Les données de l'IAU-IDF et du ROSE Ile-de-France,
- Le fichier FILOCOM traité par l'ANAH et la DGUHC,
- Les données et les rapports d'activité des services sociaux du 19^e (CAS-VP, DASES)
- Les données des bailleurs sociaux du quartier (OPAC, RIVP, I3F, etc.)...

Ont notamment été recherchées des données sur :

- Les ménages, propriétaires occupants et locataires : compositions, ressources, situations, allocations....,
- Les logements, publics et privés : ancienneté, caractéristiques du bâti (isolation, rénovations, équipements...),
- L'énergie : modes individuel/collectif de chauffage, énergie utilisée....,
- Les dispositifs d'aides existants : TPN, FSL, APL, aides à la pierre....,
- Les initiatives locales d'information, de sensibilisation, d'équipement...

Constats et analyse

A l'instar du 19^e arrondissement, le quartier Flandre possède des indicateurs socio-économiques bas : chômage important (19% contre 12% à Paris), dépendance aux allocations, etc. ; les ménages fragiles sont nombreux : familles nombreuses, familles monoparentales, population immigrée, etc.

- Le revenu moyen est 40% plus faible que la moyenne parisienne ; 25% des foyers vivent avec un revenu inférieur au seuil des bas revenus (903€), contre 12% à Paris
- Les familles nombreuses sont particulièrement bien représentées (presque 1/3 des foyers) ; le quartier est très jeune : 50% de la population a moins de 34 ans
- 6,3% des ménages du quartier Flandre reçoivent une aide du Fonds de Solidarité pour le
- Logement (contre 1,2% pour la France) pour payer leur facture d'énergie, et ils sont plus du double (14%) à bénéficier de l'allocation Paris Energie Famille
- Le taux de charge de la facture énergétique atteint 12 à 18% chez les ménages qui perçoivent des bas revenus : au regard de la définition anglaise, ils sont tous en situation de précarité énergétique

Au-delà, il présente également d'autres caractéristiques :

- Plus de la moitié des logements relèvent de l'habitat social (53%) ; les logements y sont souvent plus grands que la moyenne parisienne
- Le chauffage collectif domine : 9 îlots présentent plus de 50% de chauffage collectif, dont 6 plus de 80% ; le chauffage urbain (1/3) et le gaz (1/3) sont majoritaires

- Les structures d'animation locale sont bien réparties sur le territoire
- Les médiateurs et travailleurs sociaux observent une augmentation des difficultés des foyers à faire face aux factures d'énergie

Si à première vue le quartier semble homogène, une observation à l'échelle de l'îlot (IRIS) laisse apparaître d'importantes différences. En voici quelques exemples :

- CITE ROSE possède des indicateurs socio-économiques proches des moyennes parisiennes
- 100% des habitants de REBUFFAT sont non-imposables
- 1/4 de la population de TOUR DU MAROC a plus de 60 ans
- L'habitat privé est parfois largement majoritaire : plus des 2/3 pour STALINGRAD et ARCHEREAU, jusqu'à 90% Pour MONOPRIX
- L'électricité représente 1/5 de l'énergie de chauffage, très présente dans les îlots d'habitat privé ancien : STALINGRAD, ARCHEREAU, PONT DE FLANDRE
- Environ 1/4 des logements de TOUR DU MAROC sont chauffés au fuel

Outre les acteurs classiques de la précarité énergétique (services sociaux, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux), le quartier possède une mosaïque d'acteurs locaux, en particulier des associations agissant dans le domaine social et culturel (Promes, Entraide et Espoir, Centres d'animation, Centres sociaux, Régie de quartier, Pimms, Amicales de locataires, etc.). La présence et le dynamisme de ces structures constituent un atout indéniable pour la connaissance (échange d'informations vers et de la population) et la mise en œuvre d'actions. D'autres structures locales ont également un rôle à tenir dans un projet multi-partenarial de réduction de la précarité énergétique. C'est notamment le cas du PACTE de Paris qui œuvre à la réhabilitation de l'habitat dégradé, de Relais Habitat qui lutte contre le mal-logement, ou d'Edif dont le cœur de métier concerne la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans l'habitat.

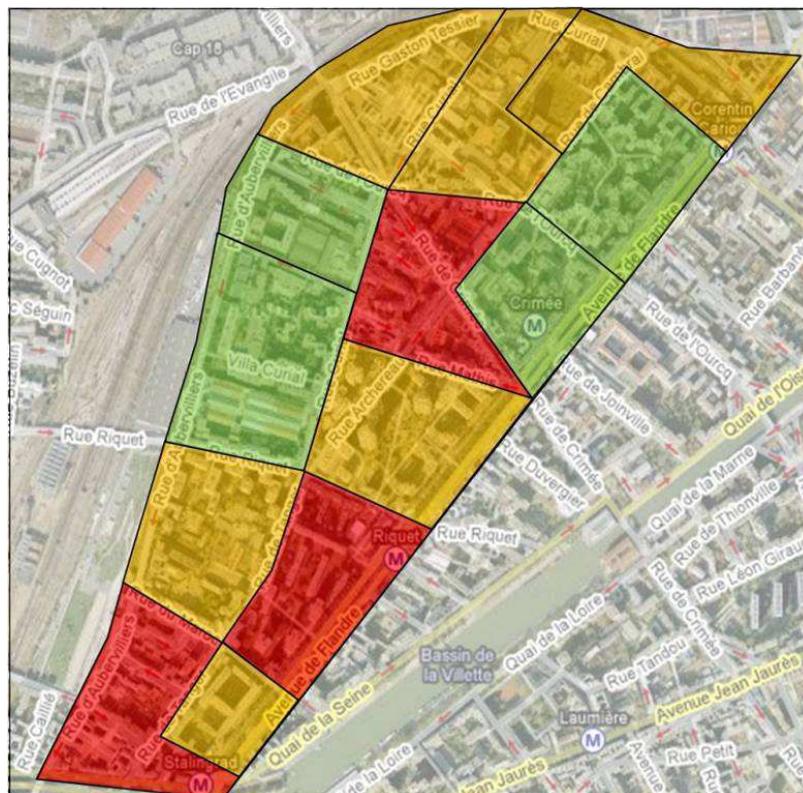
Plusieurs indicateurs ont été utilisés afin de préciser cette étude :

- Revenu des ménages. Sont pris en considération le niveau de revenu moyen, le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux et le nombre de ménages en dessous du seuil de pauvreté (903€) : classement de 1 à 5 en partant des îlots les plus pauvres
- Qualité globale du bâti. Sont pris en considération la date de construction de l'immeuble, les consommations théoriques des immeubles (établies par l'APUR) et la présence d'habitat dégradé ou surveillé dans le cadre de la prévention de la dégradation : classement de 1 à 5 en partant des logements de plus mauvaise qualité
- Energie pour le chauffage. Sont pris en considération le type d'énergie et le mode de chauffage (collectif/individuel) : classement de 1 à 5 en partant de l'énergie la plus chère et la moins confortable, et du système le plus individuel
- Taux d'effort énergétique des ménages à bas revenu. Est pris en considération le taux d'effort énergétique des ménages dont les ressources sont inférieures au seuil des bas revenus : classement de 1 à 5 en partant du plus fort taux de charge d'énergie
- Dépense moyenne annuelle en énergie de chauffage. Est pris ici en considération le mode et le type d'énergie utilisée pour le chauffage, ainsi que la surface habitable. On s'extrait du critère revenu pour considérer davantage les critères bâti et énergie.

REMARQUE : Le nombre de ménages percevant les aides du FSL ne constitue pas un indicateur performant car les chiffres ne sont disponibles qu'à l'échelle de Paris.

Nous pouvons distinguer 3 degrés d'implantation de la précarité énergétique, qui définissent les priorités pour l'intervention :

- Le 1^{er} groupe (en rouge) concerne les îlots au sein desquels la précarité énergétique est potentiellement très importante. Ils constituent une priorité pour l'intervention. Il s'agit de STALINGRAD, ARCHEREAU et TOUR DU MAROC.
- Le 2^{ème} groupe (en jaune) est formé des îlots REBUFFAT, TANGER JUMENTAU, LES ORGUES, CRIMEE, WATTIEAUX et PONT DE FLANDRE. Le phénomène de précarité énergétique y est également présent et mérite qu'on s'y attarde.
- Le 3^e groupe (en vert) couvre les îlots MONOPRIX, CITE ROSE, LABOIS ROUILLON et LES EIDERS. La précarité énergétique y est moins importante que dans les autres groupes. Il ne représente pas une cible prioritaire.



Les îlots et leur priorité [source fond de carte : © Google]

Nous nous attacherons ici uniquement aux deux premiers groupes, en essayant de distinguer des facteurs plus ou moins prégnants en fonction des îlots, à l'intérieur desquels les conditions d'apparition et de développement de situations de précarité énergétique sont globalement réunies. Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant, qui appellent des réponses plurielles.

Les îlots du 1^{er} groupe.

Constats. A l'intérieur de ce groupe, les îlots peuvent posséder des caractéristiques diverses. La différence de statut d'occupation, par exemple, montre que la précarité énergétique peut toucher les occupants de l'habitat privé comme les occupants de l'habitat social.

- STALINGRAD et ARCHEREAU ont deux profils similaires. Parmi les 13 îlots du quartier, ils sont les seuls à présenter :

- Plus de 70% de logements privés construits avant 1948
- 2/3 de logements chauffés par l'électricité, qui est l'énergie la plus chère
- Moins de 30% de chauffage collectif
- Autour de 15% de chauffage « autres » (inexistants ou d'appoints), avec des risques sur la santé

Par contre, si STALINGRAD cumule le plus fort taux de chômage et le plus petit niveau de revenu du quartier, et donc à fortiori de toute la Ville de Paris, ARCHEREAU se distingue par un niveau de revenu supérieur à la moyenne du quartier (malgré une part importante de bénéficiaires de minimas sociaux).

Il faut en outre préciser que STALINGRAD est en pleine restructuration. Notamment, des opérations de démolition-reconstruction sont en train de modifier les données.

• Au sein de l'îlot TOUR DU MAROC, le constat est différent : l'habitat est composé à plus de 80% d'ensembles de logements sociaux chauffés de manière collective, alimentés au 2/3 par du gaz et à 1/3 par du fuel. Pourtant, les ménages à bas revenu dépensent 17% de leurs ressources pour leurs factures d'énergie, c'est le taux de charge d'énergie le plus élevé du quartier ! Encore une fois, les ressources modestes de la population sont prégnantes : le niveau de revenu se situe dans la moyenne inférieure, 1/3 des foyers ont des bas revenus, et il existe de nombreux bénéficiaires de minimas sociaux. En outre, les logements sont généralement grands.

Pistes pour l'action. Dans ce groupe prioritaire, tous les acteurs sont concernés (action sociale, habitat privé, habitat social, énergie, santé) par des mesures visant la réduction de la précarité énergétique. Et il convient de s'attaquer à tous les paramètres :

- Les revenus des ménages (accès aux dispositifs d'aides existants)
- Les performances du bâti (isolation des parois, des vitrages)
- Les équipements ménagers (remplacement de la chaudière, du réfrigérateur, installation d'appareils hydro-économiques, etc.)
- La connaissance des ménages (information/sensibilisation aux comportements et à l'usage économiques des équipements)

Dans les habitations anciennes du parc privé, l'amélioration des équipements de chauffage pourrait constituer une priorité, pour la santé des occupants et la qualité du bâti. Dans l'îlot TOUR DU MAROC, une des cibles spécifiques pourrait concerner les personnes âgées (1/4 de la population) occupant un logement dont la taille et le coût ne correspondent plus à leurs besoins et à leurs moyens.

Les îlots du 2^e groupe.

Constats. Les îlots REBUFFAT, TANGER JUMEAU, LES ORGUES, CRIMEE, WATTIEAUX et PONT DE FLANDRE se caractérisent par une majorité de grands ensembles d'habitat social (au minimum 75%) construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Les logements sont généralement grands et chauffés de manière collective, au gaz ou grâce au réseau de chaleur urbaine.

On peut se focaliser sur deux îlots en particulier, qui possèdent chacun un indicateur très bas :

• WATTIEAUX, dont le nombre de ménages allocataires d'un des minimas sociaux atteint 41% et le taux de foyers à bas revenu 42% !

• LES ORGUES, dont le taux de charges d'énergie des habitants à bas revenu culmine à 16%, alors même que le niveau de revenu se situe dans la moyenne, et non parmi les plus bas, du quartier. Ce dernier est d'autant plus préoccupant que l'îlot compte le plus grand nombre d'habitants du quartier (4 603 en 1999). De plus, le bailleur social 3F, largement dominant sur l'îlot, a entrepris l'individualisation du chauffage dans plusieurs immeubles, via le remplacement du chauffage urbain par l'électricité... Il existe donc un risque important d'augmentation des situations d'impayés des factures d'énergie.

Pistes pour l'action. Ce deuxième groupe concerne principalement les bailleurs sociaux. Les actions qui semblent indispensables sont :

- L'amélioration thermique du bâti, à l'image des travaux menés par Paris Habitat sur certaines des tours de la Cité Michélet, dont les performances après travaux doivent répondre aux exigences du Plan Climat de Paris
- La sensibilisation des acteurs aux problématiques de la précarité énergétique

D'autres actions peuvent également apparaître importantes, comme l'accès aux dispositifs d'aide ou la sensibilisation des ménages aux comportements et à l'usage économes des équipements.

4.2. Mobilisation des acteurs et création d'un dynamique de territoire

En complément de l'exploitation des sources documentaires, statistiques et cartographiques, des entretiens ont été réalisés avec des acteurs potentiellement confrontés aux situations de précarité énergétique du quartier Flandre. Il s'agit :

- D'institutions ou de partenaires présents à l'échelle nationale (fournisseurs d'énergie) ou régionale (bailleurs sociaux). Sources d'information quantitative, ils sont capables d'impulser une dynamique d'actions.
- D'acteurs de proximité, travaillant quotidiennement sur le territoire (médiation, accompagnement social, réhabilitation d'habitat dégradé, hébergement d'urgence, conseils en efficacité énergétique, etc.). Sources d'information qualitative, ils sont la clé pour une meilleure identification des situations et une juste orientation vers les solutions.

Trois questionnaires ont été élaborés, selon que les acteurs relevaient des domaines de l'énergie, de l'habitat ou du social (la liste des structures et des acteurs est donnée en annexe I). La majorité des acteurs a été rencontrée en entretien individuel. Rarement, l'entretien s'est déroulé par téléphone. Une seule fois, le questionnaire a été envoyé par e-mail. Les objectifs des entretiens sont les suivants :

- ▶ Présenter le projet d'expérimentation locale,
- ▶ Sensibiliser sur la thématique de précarité énergétique,
- ▶ Mieux connaître l'activité des différents acteurs (contexte, difficultés rencontrées...), pour mieux savoir par quel biais ils abordent la thématique de précarité énergétique,
- ▶ Collecter des données qualitatives et quantitatives,
- ▶ Recenser les actions existantes sur le territoire,
- ▶ Mobiliser des moyens humains et financiers.

Depuis 2008, le projet a été financé par des fonds européens et nationaux. Le travail effectué, la mobilisation des acteurs locaux et l'émergence du sujet de la précarité énergétique a entraîné un soutien local de plus en plus fort, notamment de la Ville de Paris.

Entre autres, la Mairie du XIXe accompagne l'association Edif depuis la réalisation du diagnostic de la précarité énergétique sur le quartier Flandre. La restitution des constats et de l'analyse du diagnostic en Mairie et en présence du Maire a été un des temps forts de l'année 2010. La lettre de soutien de l'adjoint au Maire du XIXe en charge de l'environnement et du développement durable figure dans les annexes.

Depuis le premier semestre 2009, un Comité de pilotage suit l'état d'avancement général du projet, donne des orientations et valide les différentes étapes. Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2009 et 3 fois au cours de l'année 2010. Il se compose de :

- ▶ ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- ▶ ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)
- ▶ ARENE (Agence régionale de l'Environnement et des nouvelles énergies)
- ▶ CLER (Comité de liaison Energies Renouvelables)
- ▶ EDIF (Energies Durables en Ile de France)
- ▶ Paris Habitat
- ▶ RIVP
- ▶ SIEMP
- ▶ Immobilière 3F
- ▶ Mairie de Paris (Direction de l'Action Social, Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, Direction du Logement et de l'Habitat, Direction de l'écologie)
- ▶ Mairie du 19^{ème}

La réunion, à chaque Comité de pilotage, de plusieurs directions de la Ville a permis une meilleure compréhension de ce sujet transversal. L'alerte donnée par Edif sur le sujet a contribué à :

- L'inscription de la précarité énergétique dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées,
- L'intégration d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique du Bâtiment au projet de délibération du Programme Local de l'Habitat parisien 2011-2016,
- L'attribution d'une mission importante de lutte contre la précarité énergétique à l'Agence Parisienne du Climat en cours de création,
- L'élaboration d'un Contrat Local d'engagement entre l'Anah et la Ville de Paris, en cours de rédaction par la Direction du Logement et de l'Habitat.

4.3. Un plan d'actions sur 3 ans

Notre approche est d'agir :

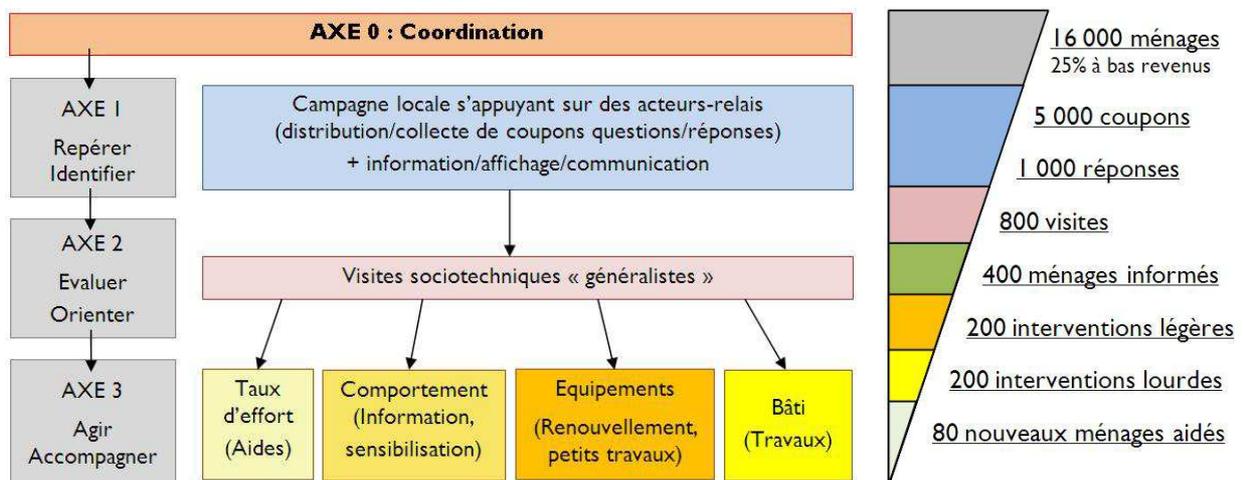
- ▶ Sur un territoire ciblé, sur lequel le phénomène a été étudié (diagnostic),
- ▶ De manière multi-partenariale, en consultant et en associant les différents acteurs dès le départ,
- ▶ De manière globale, du repérage jusqu'à la mise en œuvre des solutions, avec un effort particulier sur l'accompagnement des ménages,
- ▶ En s'appuyant sur les dispositifs existants : il s'agit d'articuler les interventions et de créer les chaînons manquants pour une intervention complète et efficace,
- ▶ Sur plusieurs années.

Plusieurs sources ont alimenté la réflexion sur l'élaboration d'un plan d'actions : le diagnostic du territoire, la rencontre avec les acteurs locaux, les discussions du Comité de pilotage, les conclusions du projet EPEE, les réflexions du groupe de Travail créé dans le cadre du Plan

Bâtiment Grenelle... Sur ces bases, en concertation avec les acteurs locaux, un plan d'actions en 3 axes a été élaboré. Il s'agit de :

- ▶ *Décloisonner les dispositifs existants.* A partir de l'état des lieux du couple ménage/logement (réalisé à l'occasion d'une visite), une **combinaison de solutions** adaptées touchant aux 4 leviers d'actions possibles (revenus, comportements, équipements, bâti) est proposée.
- ▶ *Comblent les manques.* Le diagnostic du territoire a mis en évidence certains besoins et l'absence de réponses à ces besoins. Pour y remédier, des **réponses innovantes** (service d'entretien locatif, sensibilisation automatique à l'entrée dans un logement, etc.) sont mises en œuvre.
- ▶ *Expérimenter un nouveau mode de repérage.* Les dispositifs classiques font apparaître certaines limites dans le repérage des ménages en situation de précarité énergétique ; le projet CAPE innove en y associant un ensemble d'**acteurs relais locaux**.

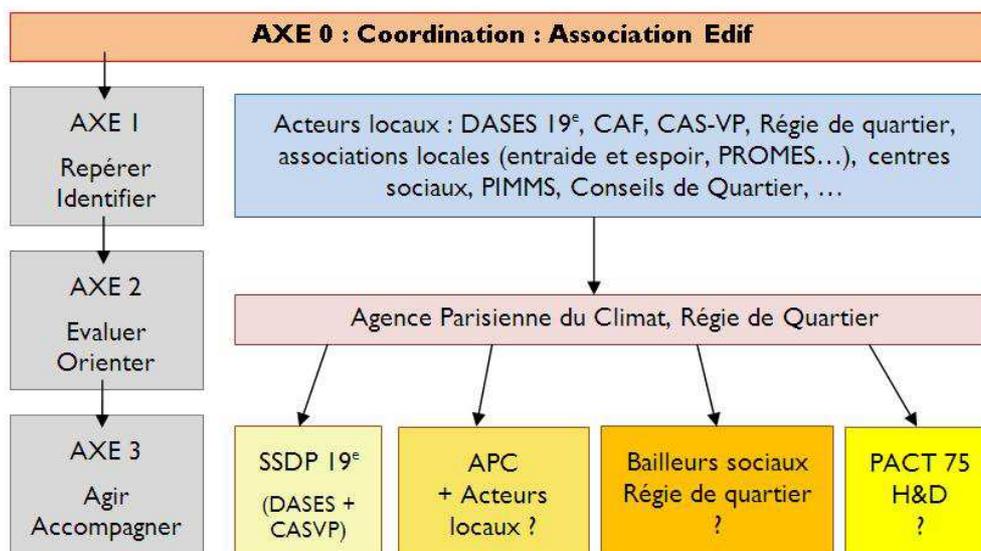
Le plan d'actions élaboré s'applique de manière spécifique au territoire en mettant à profit la richesse du tissu d'acteurs locaux, tout en se plaçant dans le cadre défini par le Plan national de lutte contre la précarité énergétique. Le premier axe prévoit l'identification des ménages en situation de précarité énergétique par les acteurs relais, au contact quotidien des familles, via des coupons questions/réponses. Les acteurs relais informent, traduisent, expliquent, aident à remplir les coupons. Sur les 5000 coupons distribués, 1000 familles s'engagent volontairement dans le dispositif. La réponse au coupon entraîne une visite à domicile par un binôme technicien / médiateur social. C'est l'axe 2 du plan, qui consiste à informer, distribuer du petit matériel (ampoules basse consommation, équipements hydro-économiques...), et évaluer la situation ménage/logement, afin d'orienter vers les solutions. Ces solutions, existantes ou innovantes, constituent l'axe 3.



Il s'agit, en fonction des caractéristiques du ménage :

- De réduire le taux d'effort énergétique, par la continuité et l'extension des aides aux impayés d'énergie, qui ne touchent l'ensemble des ménages dont la situation permettrait d'en bénéficier. On estime à 80 le nombre de nouveaux ménages aidés.
- D'informer et de sensibiliser sur les usages économes de l'énergie, pour 400 familles.
- De remplacer ou d'agir sur les petits équipements (électroménager, vitrages...). On estime à 200 le nombre d'interventions légères.
- D'agir sur le bâti et/ou les équipements de chauffage. On estime à 200 le nombre d'interventions lourdes.

Cette opération globale nécessite d'être coordonnée, pour réunir et faire échanger les acteurs, conserver une dynamique, faire le lien entre les axes du projet, améliorer les outils et la communication.



Ce plan d'actions, prévu sur 3 ans, est soumis à des financements. Une estimation du budget a été réalisée, elle est donnée ci-dessous :

CHARGES		PRODUITS	
Charges de personnel	780 000 €	Financements demandés	360 000,00 €
Edif - chef de projet	240 000 €	Subvention d'exploitation	0,00 €
APC - CIE visites & CIE sensibilisation	360 000 €	Ademe	
Régie de Quartier 19e	180 000 €	Ville de Paris	
		Bailleurs sociaux	
Travaux et équipement	80 000 €	Région IdF	
Distribution de "kit économie" lors des visites	80 000 €		
		Partenariat APC/Edif	360 000,00 €
		Mise à disposition de 2 CIE	360 000,00 €
		Partenariats privés	0,00 €
Autres frais	62 450 €		
Editions coupons-réponses, affiches, flyers	2 450 €	Financements à trouver	562 450,00 €
Conception outils de suivi des ménages (en ligne)	5 000 €	Subvention d'exploitation	420 000,00 €
Accompagnement méthodologie évaluation (CSTB)	30 000 €		420 000,00 €
Frais de création appartement témoin	20 000 €		
Edition du guide du nouvel arrivant (bailleurs sociaux)	5 000 €	Partenariats privés	142 450,00 €
			142 450,00 €
TOTAL	922 450,00 €	TOTAL	922 450,00 €

4.4. Mise en œuvre d'interventions sur le bâti

Cet arrêt a été préjudiciable au plein exercice du projet, notamment en ce qui concerne la définition des interventions lourdes sur le bâti à mettre en œuvre :

- Partenariat avec les opérateurs de terrain, les producteurs de matériaux, les chauffagistes et le lycée technique du bâtiment voisin du local de l'association,
- Analyse de la faisabilité technique des travaux d'isolation des combles sur le quartier,
- Analyse des financements potentiels (par exemple via le Crédits d'Economie d'Énergie) et partenariat avec les organismes financeurs.

Plusieurs opérations de traitement massif des copropriétés modestes avaient été envisagées :

1. Isoler les toitures terrasses des immeubles où habitent des Propriétaires Occupants modestes
2. Isoler les combles des Propriétaires Occupants modestes habitant sous les toits
3. Remplacer les chaudières individuelles gaz obsolètes et énergivores

Pour être au plus près du travail réalisé au 31 décembre 2010, des études complémentaires de la précarité énergétique dans le parc privé (Classification typologique bâti/énergie, repérage des Propriétaires Occupants modestes, ...) ont été inscrites dans le plan d'actions.

5. Partenariat avec le CLER

Comme mentionnés dans la convention de partenariat signée entre EDIF et le CLER, « les objectifs du CLER sont de réaliser une expérimentation locale « référence » de lutte contre la précarité énergétique Outre la recherche de la réduction de la précarité énergétique sur le territoire pilote, cette expérimentation vise à être un outil d'aide à l'élaboration d'autres actions sur d'autres territoires. Permettre la diffusion et le retour d'expérience dans le cadre de ses activités (réseau RAPPEL, adhérents du CLER...) ».

En respect de la définition de la mission prévue dans la convention de partenariat signée entre EDIF et le CLER, sur la période 2009/2010, le CLER a réalisé les tâches suivantes :

- Appui technique général et tâches transversales :

- Participation aux comités de pilotage du projet,
- Participation aux réunions du comité technique du projet (EDIF, ARENE),
- Participation à la réunion de restitution du diagnostic de territoire le 02 février 2010,
- Plus généralement, communication autour du projet au niveau national (dans des groupes de travail et événements auxquels le CLER a participé).

- Diagnostic de territoire :

- Analyse de documents, transmission de données à exploiter (statistiques nationales, ratios...),
- Prises de contacts et entretiens avec des acteurs du territoire / nationaux – comptes-rendus,
- Rédaction, relectures et correction du diagnostic et des synthèses produites.

- Plan d'action :

- Prises de contact financeurs potentiels (notamment EDF, GDF SUEZ et la Caisse d'Épargne),
- Rédaction, relectures et correction du plan d'actions – cadrage général des actions locales sur le quartier Flandre pour qu'elles correspondent aux grandes orientations prises au niveau national avec le Grenelle de l'environnement,
- Participation à la rédaction des « fiches actions » détaillées du projet.

6. Évaluation de l'activité

L'évaluation et le suivi de l'expérimentation sont définis dans l'article 9 de la convention Anah/Edif :

1. *L'évaluation est assurée par le comité de suivi composée de l'Anah, l'Arene IdF, l'Ademe, le Comité de Liaison des énergies renouvelables, la Fondation Abbé Pierre, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, la Mairie du 19^{ème}*

Dès janvier 2009, Edif a souhaité réunir les principales institutions concernées au sein d'un Comité de pilotage (la liste des membres est donnée en annexe 2). Son rôle est de suivre l'avancement du projet, de valider les différentes étapes, de donner de nouvelles orientations. Au cours de l'année 2009, le Comité de pilotage s'est réuni 4 fois : 10 février, 27 avril, 22 juin, 9 octobre. Au cours de l'année 2010, le Comité de pilotage s'est réuni 4 fois : 15 avril, 22 juin, 8 décembre. De plus, une réunion de restitution de constats et analyses du diagnostic a eu lieu en Mairie du XIXe, en présence du Maire du XIXe, le 2 février 2010.

2. *L'évaluation portera sur les conditions de mise en œuvre des actions prévues dans la convention, notamment en termes de nombre de ménages informés puis repérés et en termes de nombres de logements repérés puis traités.*

En ce qui concerne le traitement de logements, au 31/12/10, aucune action concrète n'a été mise en œuvre.

En ce qui concerne le nombre de ménages informés, la mobilisation des acteurs locaux permettra une démultiplication de l'activité d'information et de sensibilisation des familles dès la mise en route du projet.

Cette première année et demi de travail a permis de mieux cerner les situations, d'ancrer le projet au territoire et d'enrichir la connaissance locale du phénomène de précarité énergétique. Elle a permis également de définir des priorités pour l'intervention (ilot de territoire, population cible).

Un plan d'actions multi-partenarial a été élaboré. Les partenaires ont été identifiés et mobilisés sur ce sujet. En tout, 42 acteurs de 28 structures ont été rencontrés.

L'Opération Programmée d'Amélioration Thermique du Bâtiment, envisagée sur le quartier Flandre grâce au projet CAPE, permettra la rénovation thermique des logements.

Enfin, le Contrat Local d'Engagement en cours de rédaction, s'appuie sur la méthodologie proposée dans le cadre du projet.

7. Annexes

7.1. Diagnostic de la précarité énergétique du quartier Flandre

7.2. Plan d'actions CAPE pour le quartier Flandre

Dont :

- ▶ Budget détaillé
- ▶ Projet de fiches actions

7.3. Lettre de soutien de la Mairie du 19^e

7.4. Compte-rendu des Comité de pilotage

7.5. Compte-rendu de la réunion de restitution du 2 février 2010

7.6. Projet de délibération sur le PLH parisien 2011-2016